

## SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 7 MAI 1902.

### Rapport de la Commission des Finances et des Travaux publics chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902.

(Voir les n°s 4, 62, 72 et 129, session de 1901-1902, de la Chambre des Représentants; et 51, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Chevalier DESCAMPS, Président-Rapporteur ; HANREZ, FINET, RAEPSAET, MESENS, CANTILLION, VAN DEN NEST et BOËYÉ.

MESSIEURS,

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous faire rapport sur le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902.

Le Budget adopté par la Chambre s'élève pour les dépenses ordinaires à . . . . .	fr. 31,729,820 »
Pour les dépenses exceptionnelles à . . . . .	3,036,000 »
Soit ensemble à la somme de . . . . .	fr. 34,765,820 »

La Commission, cette année encore, n'a pu se livrer qu'à un examen sommaire du Projet de Loi.

Le Gouvernement a justifié dans son Exposé des motifs et dans ses déclarations concernant divers amendements, les divers postes inscrits au Budget. Les justifications fournies par le Gouvernement n'ont donné lieu à aucune observation au sein de la Commission sénatoriale.

Dans ses réponses à la Section centrale de la Chambre, le Gouvernement annonce que la revision des évaluations cadastrales des maisons et des bâtiments y assimilés est terminée et que le même travail sera entrepris très prochainement pour les bâtiments industriels.

Un membre signale l'urgence qu'il y a à procéder à la péréquation concernant spécialement les prairies.

La Commission a l'honneur de proposer au Sénat par 6 voix contre 2 l'adoption du Projet de Budget des Finances et des Travaux publics pour l'exercice 1902, tel qu'il a été adopté par la Chambre des Représentants.

*Le Président-Rapporteur,*  
Chevalier DESCAMPS.